



AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT 101-2023-1 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 101-2023 – RÈGLEMENT SUR LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS AFIN DE RETIRER L'OBLIGATION DE PUBLIER TOUS LES AVIS PUBLICS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

RÈGLEMENT 134-2026 – RÈGLEMENT SUR LES COMMISSIONS PERMANENTES DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST ET LEUR FONCTIONNEMENT

AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors de la séance ordinaire du 15 avril 2026, le Conseil municipal de la Ville de Montréal-Est a adopté les règlements mentionnés en titre.

Les règlements entrent en vigueur conformément à la loi.

Ces règlements sont déposés au bureau du greffier où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau. Ils peuvent également être consultés sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : www.ville.montreal-est.qc.ca.

DONNÉ À MONTRÉAL-EST, CE 20 AVRIL 2026

Me Olivier Pelletier
Greffier